

Hôpital et fraudes aux allocations, il faut présenter la note à l'Algérie. Par Olivia Blanche

écrit par Olivia Blanche | 24 juin 2014



✘ Qu'attend la Cour des Comptes pour faire [payer](#) à l'Algérie la dette sanitaire, séjour compris, [de Bouteflika](#) à l'hôpital du Val de Grâce ?

Sans parler des escroqueries à la sécu... J'ai sous les yeux un article de La Provence du 27 juillet 2013. Je cite : *"La justice avait fait le choix de ne poursuivre que les hôteliers fraudeurs. Pas les retraités, étrangers pour la plupart, qui s'étaient fait remettre les allocations auxquelles ils n'avaient pas droit. Trois hôteliers installés dans le quartier de Belsunce (1er arrondissement de Marseille), ont été condamnés par la chambre financière du tribunal correctionnel de Marseille à des peines de 18 mois à 2 ans de prison, largement assorties de sursis (!)..."*

A ces sanctions, les juges ont toutefois ajouté des peines d'amendes de 7000 à 10 000 euros chacun pour Karim B., Ali T. et Fathi H. Les trois hommes ont toutefois été relaxés des poursuites pour faux et usage de faux(bien voyons !), de même que le tribunal a rejeté la circonstance aggravante de bande organisée qui leur était reprochée à

côté du délit d'escroquerie.

3 millions d'euros de préjudice : les trois prévenus étaient parties prenantes d'un réseau qui permettait à des retraités, faiblement pensionnés et qui justifiaient d'une résidence sur le territoire français, d'obtenir une allocation supplémentaire. Ils parvenaient ainsi à améliorer l'ordinaire, leurs retraites en Algérie étant plus que réduites.

Ces aides portaient sur plusieurs centaines d'euros chaque mois. Elles ont causé à la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (ex-Cram) du Sud-Est un préjudice de près de 3 millions d'euros. Les résidences sur le territoire français étaient fausses. Ce qui a mis la puce à l'oreille des enquêteurs, c'est que ces hôtels, dotés pour la plupart de 18 à 25 chambres, affichaient chacun parfois plus de 400 domiciliations différentes". Fin de citation.

Voilà pour les faits connus. Combien, à ce jour, de faits similaires passés sous silence, ou non révélés ???

Il faut présenter la note.

Olivia Blanche